Concepteur et fabricant d'équipements industriels

RAPPORT GLOBAL COMPACT
COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2021

Des hommes et des défis

THE GLOBAL COMPACT
WE SUPPORT

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact.**

We welcome feedback on its contents.

NCI INGENIERIE SAS
34, Avenue Jean Breton
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 65 84 97 – e-mail : nci@nci07.com

Réf NCI :
Document Confidentiel
Seule la version Française est contractuelle
Only French version is contractual

Déclaration de soutien continu

Par la présente déclaration, nous réaffirmons notre engagement et communiquons sur les valeurs qui nous sont chères. En 2010, NCI INGENIERIE s'est engagée à soutenir et à appliquer les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unis concernant les droits de l'homme, les droits du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption. Pour la 11 -ème année consécutive, j'ai l'honneur de vous confirmer que nous renouvelons l'engagement continu de la société NCI INGENIERIE.

Nous confirmons notre sincère volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale, ses opérations quotidiennes et ses modes opératoires. Nous sommes pleinement conscients que notre entreprise a un devoir de responsabilité vis-à-vis de tout son écosystème.
Dans notre métier d'ingéniérie, notre mission est d'entreprendre sur la base d'un modèle durable et d'innover dans une démarche responsable.

Une des étapes clé de notre engagement est la rédaction d'un Communiqué annuel sur les progrès de notre société (COP). Celui-ci nous permet de rendre publique nos actions en faveur de la bonne application des 10 principes du Pacte Mondial. Adhérent depuis 2010, nous nous inscrivons dans une démarche de progrès continu, et sommes heureux de vous la faire partager.

Le Président
Pierre NUOVO

Qui sommes-nous ?

NCI INGENIERIE est une PME française, crée en 1989 et dont le siège social se situe à PRIVAS en Ardèche, à proximité de Valence.

NCI INGENIERIE est spécialisée, depuis maintenant 32 ans, dans l'étude et la réalisation de biens d'équipements industriels et décline ses compétences selon 5 domaines d'activité :

- **Outillages** mécanisés ou automatisés

- **Machines spéciales** répondant aux problématiques suivantes :
  - Assemblage, manutention spécifique, usinage spécifique, soudure, vissage, sertissage, contrôle, instrumentation, bancs de test, ….

- **Cellules robotisées** intégrés dans le flux d'une machine d'assemblage ou robot autonome maître pour des cellules automatiques ou semi-automatiques

- **Lignes de production** suivant le concept Lean Manufacturing

- **Assemblage** d'ensembles et sous-ensembles électromécanique

En tant que fabricant, nous assurons l'intégralité des études mécanique, électrique, le montage, le câblage, la programmation, la mise au point, l'installation sur site en France et à l'international, la formation et le service après-vente.

En étant à l'écoute de nos clients et en proposant un accompagnement et des solutions pérennes, NCI INGENIERIE s'engage avec ses clients sur des relations durables basées sur le partenariat et la confiance.

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2021

Entreprise adhérente depuis 2010, NCI INGENIERIE réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial, relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Dans le cadre de sa **dixième communication sur le progrès**, NCI INGENIERIE présente les actions engagées au cours de l'année 2021.

Les 10 principes :

Droits de l'homme :

- Principe n° 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
- Principe n° 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

Normes internationales du travail :

- Principe n° 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- Principe n° 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Principe n° 5 : l'abolition du travail des enfants
- Principe n° 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

- Principe n° 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Principe n° 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe n° 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

- Principe n° 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Principes relatifs aux droits de l'homme

NCI INGENIERIE s'engage en adhérant au PACTE MONDIAL de l'ONU sur chacun des principes suivants :

- Principe n° 1 : **promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme**
- Principe n° 2 : **veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme**
- Principe n° 3 : **respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective**
- Principe n° 4 : **soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**
- Principe n° 5 : **soutenir l'abolition du travail des enfants**
- Principe n° 6 : agir **pour l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession**

Les conditions de marchés et les sociétés continuent d'évoluer de manière complexe et toutes les entreprises doivent composer avec de nouvelles règles, de nouvelles contraintes et de nouveaux défis.
Ainsi, de nouvelles attentes redéfinissent nos objectifs mais nous nous assurons que notre entreprise place bien les hommes au premier plan.
Les gouvernements ont un devoir de protéger les droits de l'Homme au moyen de lois et de politiques adaptées. La responsabilité de notre entreprise est de respecter ces droits.
NCI INGENIERIE respecte le droit français et confirme son soutien à la Déclaration des Droits de l'Homme.
Notre politique sociale et éthique intègre les principes ci-dessus en associant dans sa démarche **le respect mutuel de l'ensemble des parties prenantes** tel que collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.
NCI INGENIERIE s'assure que ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs respectent son **Code de Conduite pour les Achats.**
Depuis notre création, nous sommes guidés par une philosophie simple, des valeurs fortes et des règles déontologiques strictes.

Dans un souci de cohésion et d'unité, NCI INGENIERIE assure et défend son engagement selon la **politique des droits de l'homme** ci-après.

Nos engagements

POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME

NCI INGENIERIE affiche son attitude socialement responsable et exprime son respect de l'ensemble des droits de l'homme basés sur

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- Le Pacte Mondial des Nations Unis

1/ OBJET
La politique des Droits de l'Homme de NCI INGENIERIE expose les principes à suivre dans nos actions et nos activités concernant le respect des droits de l'homme. Ainsi, un environnement propice au respect des droits de l'homme est créé et nous aide à éviter les activités portant directement ou indirectement atteinte à ceux-ci.

2/ PERIMETRE D'APPLICATION
La présente politique s'applique à tous les collaborateurs de la société.
Nous partageons aussi cette politique avec nos fournisseurs et sous-traitants au travers de notre Référentiel Achat qui détaille nos attentes en matière de respect des droits de l'homme.

3/ ENGAGEMENT ET DISPOSITIONS
Nous sommes engagés à conduire nos activités économiques dans le respect des droits de l'homme dans le travail comme suit :

- **Respect**
  Traiter chaque personne avec respect et équité

- **Respect de la diversité au travail**
  Eliminer toute forme de discrimination basée sur la race, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, les origines ethniques ou sociales, les opinions politique

- **Liberté d'association**
  Nous soutenons la liberté d'association et reconnaissons le droit à la négociation collective

- **Abolition du travail des enfants**
  NCI INGENIERIE s'oppose à toute forme de travail des enfants, y compris par le biais de fournisseurs externes.

- **Abolition du travail forcé**
  Nous nous opposons à l'usage de travail forcé ou obligatoire, y compris par le biais de fournisseurs externes.

- **Non au harcèlement**
  Nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail libre de toute forme de harcèlement ; qu'il soit verbal, physique ou mental.

- **Promotion de la santé et sécurité**
  Assurer un environnement de travail sécurisé pour tous les employés dans l'entreprise et lors de déplacements. Le cas échéant, fournir les équipements de protection nécessaires.
  Respecter les lois et accords professionnels applicables en matière de conditions de travail.

- **Rémunération**
  Proposer des rémunérations justes et compétitives adaptées à chaque profil.

- **Dialogue**
  Nous encourageons les employés à s'adresser directement à leur hiérarchie afin de créer un environnement où le dialogue est la meilleure façon de résoudre les problèmes.

4/ GOUVERNANCE ET RESPONSABILITE
Le Président du groupe NCI INGENIERIE est responsable de la mise en œuvre de la présente politique.

5/ MISE EN ŒUVRE
La présente politique constitue une déclaration générale de l'entreprise.
Elle doit être suivie dans toutes relations avec ses employés et doit être partagée avec ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants.
Tout manquement à cette politique pourra remettre en cause les relations de travail.

Le Président,
Pierre NUOVO

Quelques chiffres :

- 68% des effectifs cumulent plus de 10 ans d'ancienneté
- Taux de parité Homme/Femme : 31.6 %
  En progression de 6% par rapport à 2018
  En progression de 6% par rapport à 2019
- Taux d'absentéisme : inférieur à 1%
  Taux stabilisé depuis plusieures années

- Ancienneté des collaborateurs

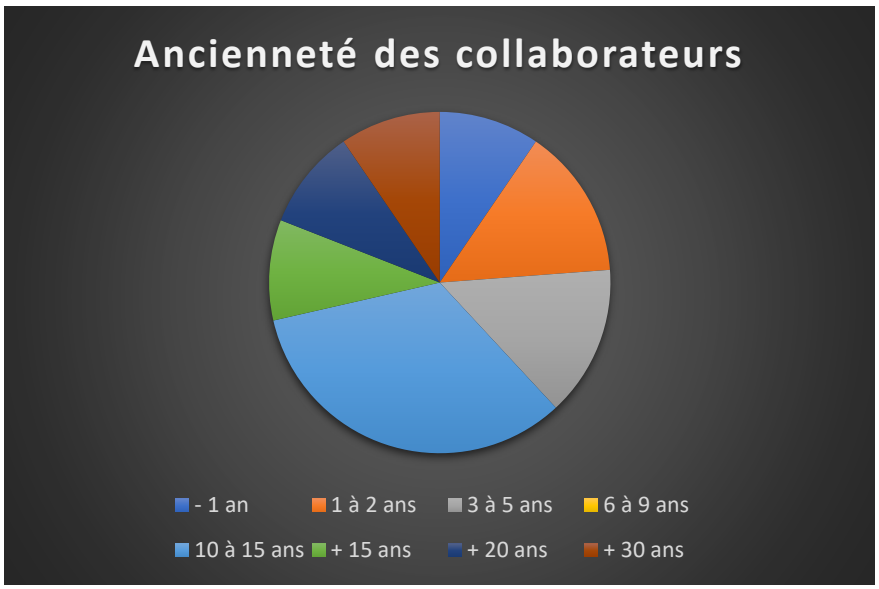

- Mixité des âges

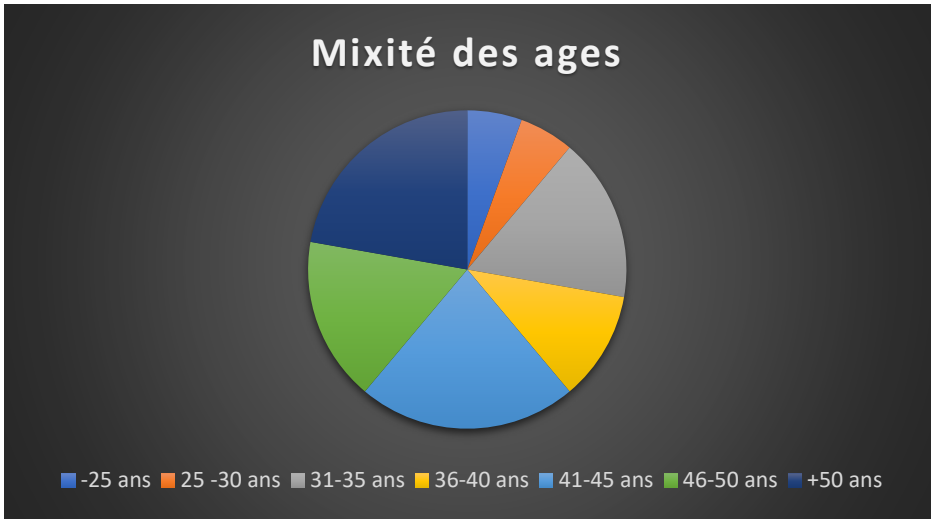

Notre activité d'ingénierie, spécialisée dans l'étude et la fabrication de biens d'équipements industriels spécifiques requiert des compétences techniques et pluridisciplinaires très importantes. Pour cela, le **développement durable des compétences** de nos collaborateurs est capital et nécessite du professionnalisme, un renouvellement des connaissances, de la créativité et de la réactivité.
C'est pourquoi, les besoins individuels de formation sont recensés lors des entretiens individuels annuels.
De plus, NCI INGENIERIE s'investit pour former des jeunes dans le cadre de contrat d'apprentissage. En 2021, un contrat d'apprentissage a été transformé en CDI.

La politique de **maîtrise des risques professionnels** a été poursuivie et a été complétée par le suivi de la pénibilité sur les postes sensibles.
L'ensemble des EPI est changé régulièrement afin de s'assurer de leur efficacité et de leur adaptation à chaque poste.
Des actions visant à assurer un environnement de travail serein et agréable pour l'ensemble des salariés ont également été poursuivies.
Dans le cadre de la crise sanitaire du Codiv19, nous avons mis en place un Protocole Sanitaire qui respecte le Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise. Ceci tant sur chaque poste de travail que dans les espaces communs.

Nous sensibilisons nos salariés à la déconnexion de leurs outils numériques en dehors de leur temps de travail.

En tant que TPE, la priorité est donnée au **dialogue direct avec la Direction**, afin de mieux répondre et anticiper les enjeux de demain. Un entretien individuel annuel permet de faire le point sur le travail et d'exprimer librement les attentes et les demandes de chacun.
Nous encourageons l'implication de nos salariés pour faire vivre nos valeurs.

NCI INGENIERIE soutient **la Fédération Française du Don du Sang Bénévole** depuis 3 ans. C'est un **acte citoyen et solidaire d'utilité publique** qui permet de soigner des malades chaque année.

NCI INGENIERIE s'implique également dans **la vie associative et sportive** de notre ville en respectant la liberté d'association et en soutenant plusieures associations.
Nous croyons dans les valeurs du sport qui ont une influence directe sur la santé et le bien être des collaborateurs et des citoyens.

Notre soutien au SCP GYM de PRIVAS :

Notre soutien à la compétition individuelle d'un de nos salariés :

NCI INGENIERIE SAS
34, Avenue Jean Breton
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 65 84 97 – e-mail : nci@nci07.com

Réf NCI :
Document Confidentiel
Seule la version Française est contractuelle
Only French version is contractual

A l'extérieur de l'entreprise, notre **Code de Conduite pour les Achats** constitue un socle de dialogue avec ses fournisseurs.
Il détaille, en plus de nos conditions générales d'achat, nos attentes vis-à-vis de nos fournisseurs et prestataires en termes de respect des droits de l'Homme, de l'Éthique et de l'Environnement.

Nos engagements

CODE DE CONDUITE POUR LES ACHATS

Préambule :

En référence à nos valeurs marquées par notre engagement RSE, nous souhaitons communiquer sur celles-ci. Depuis plus de 10 ans, NCI s'est engagé à soutenir et à appliquer les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

NCI souhaite que ces principes soient respectés dans toutes ses relations de travail en complément des lois applicables dans les pays où s'exerce l'activité.

Afin de rendre claire la position de NCI, ce Code de conduite pour les achats (appelé « code ») définit nos exigences dans nos relations d'achat.
Ce code témoigne de l'intérêt de tous de combiner performance économique, respect des droits de l'homme, respect de l'éthique des affaires et respect de l'environnement.
Ceci dans un esprit de dialogue constructif et de partenariat avec nos fournisseurs.

Ce code porte sur les relations avec les fournisseurs de biens, de services, les prestations et sous-traitants (appelé « fournisseur »)
Il s'applique à toutes les sociétés du groupe NCI.

Responsabilités :

Le fournisseur doit prendre connaissance du code de conduite pour les achats de NCI. Le fournisseur doit œuvrer dans le respect de celui-ci afin de respecter les pratiques et les attentes de NCI. Le respect de ses exigences faisant partie des éléments de choix d'un fournisseur lors des négociations commerciales.
NCI souhaite établir des relations durables, aboutissant le cas échéant à établir de véritables partenariats.

Engagement :

- **Principes relatifs aux droits de l'homme**
  - Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
  - Veiller à ne pas se rendre complice de violation des droits de l'homme

- **Principes relatifs aux droits du travail**
  - Eliminer toutes formes de travail forcé
    Le code ne permet pas toute forme de travail forcé ou involontaire chez le fournisseur ou commandé par le fournisseur dans une autre entreprise.

  - Abolir le travail des enfants
    NCI s'oppose à toute forme de travail des enfants et respecte le droit des enfants au développement et à l'éducation.
    Les enfants ne doivent pas être employés en dessous de l'âge minimal légal et les règles en vigueur doivent être respectées (travail dangereux, travail de nuit, temps de repos, …)

  - Lutter contre la discrimination
    NCI respecte la diversité et s'oppose à toute forme de discrimination basée sur la race, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, les origines ethniques ou sociales et les opinions politique.

  - Non au harcèlement
    NCI s'engage à promouvoir un environnement de travail libre de toute forme de harcèlement, tant physique, verbal ou mental.

  - Respecter l'ensemble des obligations qui s'imposent pour assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs au travail et dans ses déplacements :
    - ✓ Ils ne doivent pas être exposés à des travaux dangereux sans les protections adéquates
    - ✓ Ils doivent disposer des équipements de protection individuelles nécessaires
    - ✓ Ils doivent respecter le protocole sanitaire en place (ex : covid)
    - ✓ Les établissements et installations doivent être conformes aux règles en vigueur et doivent être vérifiés périodiquement : vérification incendie, matériel de levage, éclairage, ventilation, …
    - ✓ Les machines doivent être conformes et maintenues
    - ✓ Tous les produits dangereux doivent être stockés dans des endroits sécurisés et être utilisés selon les règles de sécurité

  - Temps de travail et salaires
    - ✓ Traiter chaque personne avec respect et équité
    - ✓ Respecter les lois et accords professionnels en matière de temps de travail et de rémunération minimale
    - ✓ Reconnaître la nécessité d'un équilibre temps de travail / temps de repos
    - ✓ Reconnaître le droit à la déconnexion, particulièrement en télétravail

  - Liberté d'association
    NCI soutient la liberté d'association et reconnait le droit à la négociation collective.

- Encourager le dialogue
  NCI encourage les employés à s'adresser à leur hiérarchie afin de favoriser le dialogue

- **Principes relatifs à l'éthique et la transparence**
  - NCI s'oppose à toute forme de pratiques visant à donner ou accepter de quelconques rétributions ou avantages financiers.
    Lors de négociations, NCI impose les règles suivantes :
    - ✓ Respecter les règles de l'entreprise concernant la lutte contre la corruption
    - ✓ Faire preuve d'impartialité, d'objectivité et éviter toute situations susceptibles de générer des conflits d'intérêts
    - ✓ Assurer une mise en concurrence ouverte, libre et loyale
    - ✓ Respecter la confidentialité des informations
    - ✓ Formaliser un achat par une commande validée par un membre de la Direction

- **Principes relatifs à environnement**
  Consciente de l'impact de chacun sur l'environnement, NCI inscrit la préservation de l'environnement au cœur de sa stratégie.
  - Le fournisseur doit s'associer à notre démarche pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement
  - Eviter les activités polluantes et le gaspillage des ressources et énergies
  - Stocker dans un environnement sécurisé les matières dangereuses et polluantes
  - Procéder autant que possible au recyclage des matériaux
  - Être dans une démarche continue de sensibilisation et d'amélioration
  - Favoriser les techniques respectueuses de l'environnement

Gouvernance et responsabilité :

Le Président du groupe NCI est responsable de la mise en œuvre de ce code de conduite pour les achats.

Le Président
Pierre NUOVO

Environnement

- Principe n° 7 : **appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement**

- Principe n° 8 : **entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**

- Principe n° 9 : **favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**

Consciente de l'impact de chacun sur l'environnement, NCI INGENIERIE inscrit la préservation de l'environnement au cœur de sa stratégie.
Nous associons dans cette démarche de respect mutuel, l'ensemble des parties concernées : collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs. Notre Code de Conduite pour les Achats témoigne de notre volonté d'intégrer les principes du développement durable dans l'entreprise et de les promouvoir dans nos relations avec nos partenaires.

Nos principaux impacts environnementaux identifiés portent sur la préservation des ressources énergétiques, le contrôle des rejets atmosphériques, la préservation de la ressource en eau et la gestion des déchets.

Depuis 6 ans, nous avons initié une démarche ISO26000 relative à notre responsabilité sociétale, et sommes audité par **ECOVADIS**.
Notre dernier audit nous confère une **performance RSE confirmée avec une note de 63/100**.

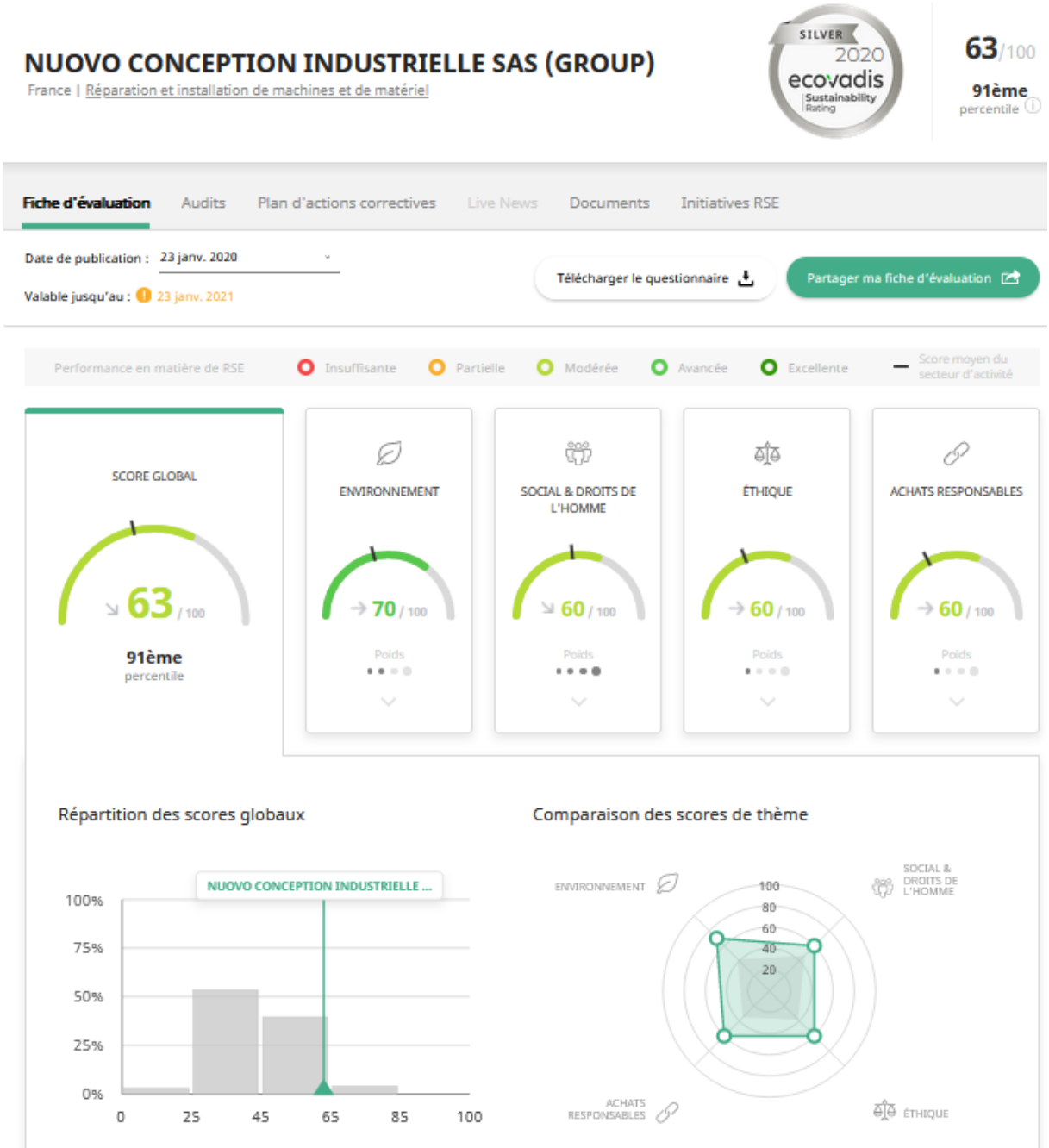
NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE SAS (GROUP)
France | Réparation et installation de machines et de matériel
SILVER 2020 ecovadis Sustainability Rating
63/100
91ème percentile
Fiche d'évaluation
Audits
Plan d'actions correctives
Live News
Documents
Initiatives RSE
Date de publication : 23 janv. 2020
Valable jusqu'au : 23 janv. 2021
Télécharger le questionnaire
Partager ma fiche d'évaluation
Performance en matière de RSE
Insuffisante
Partielle
Modérée
Avancée
Excellente
Score moyen du secteur d'activité
SCORE GLOBAL
63 / 100
91ème percentile
ENVIRONNEMENT
70 / 100
Poids
SOCIAL & DROITS DE L'HOMME
60 / 100
Poids
ÉTHIQUE
60 / 100
Poids
ACHATS RESPONSABLES
60 / 100
Poids
Répartition des scores globaux
NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE ...
100%
75%
50%
25%
0%
0
25
45
65
85
100
Comparaison des scores de thème
ENVIRONNEMENT
SOCIAL & DROITS DE L'HOMME
ACHATS RESPONSABLES
ÉTHIQUE
100
80
60
40
20

Globalement, notre démarche vise à maîtriser la consommation des ressources en eau et en énergie et à réduire nos déchets et nos émissions.
Des actions simples de sensibilisation du personnel sont effectuées depuis 2010 et montrent que chacun par des gestes quotidiens peut diminuer les impacts environnementaux.
Les indicateurs ci-dessous nous permettent de mesurer nos actions.

- Energie

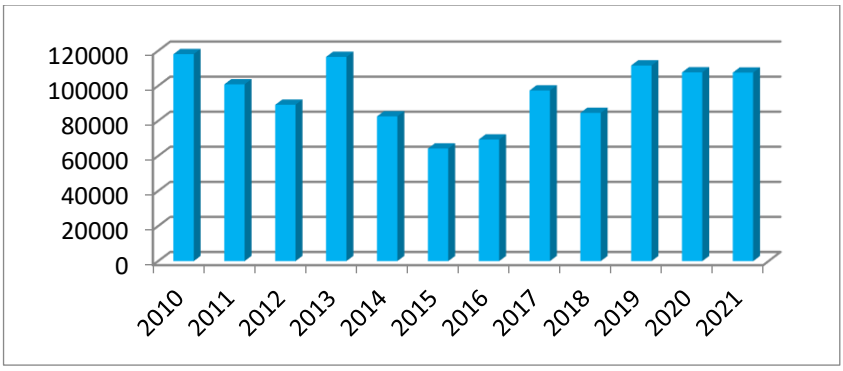

GAZ

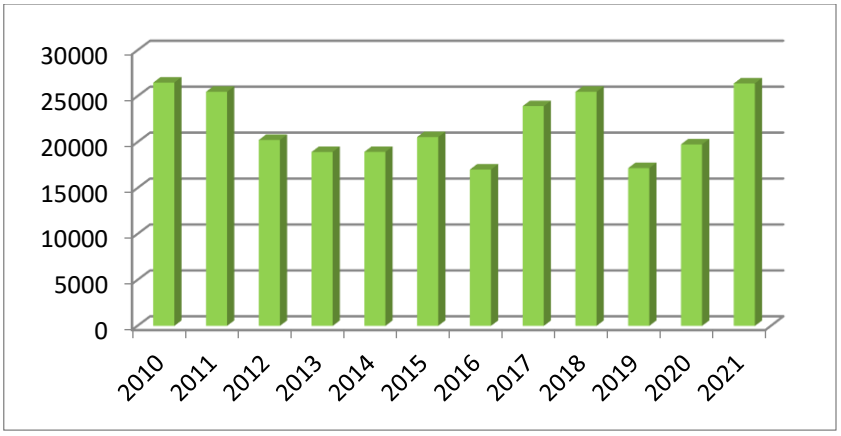

ELECTRICITE

La consommation de gaz est contenue et la consommation électrique revient au niveau de 2017 et 2018 car de nouveaux moyens de production sont venus étoffer notre parc machine.
Dans une période où les énergies sont cruciales et amenées à être de plus en plus précieuses, nous poursuivons nos efforts afin de contenir, voir réduire nos consommations énergétiques.

Rappel des actions précédemment engagées pour réduire notre consommation électrique :

- Le remplacement de l'ensemble des néons par des éclairages à led dans les bureaux en 2017 et à l'atelier en 2018
- Le remplacement du compresseur d'air

Actions engagées en 2021 :

Eaux rejetées :

- Mise en place d'un système de gestion des condensas (séparation eau de condensation et corps gras)

Déplacements :

- Favoriser les visioconférences aux déplacements en voiture individuelle

Impressions :

- Réduction des impressions papier qui se contient au niveau de 2016

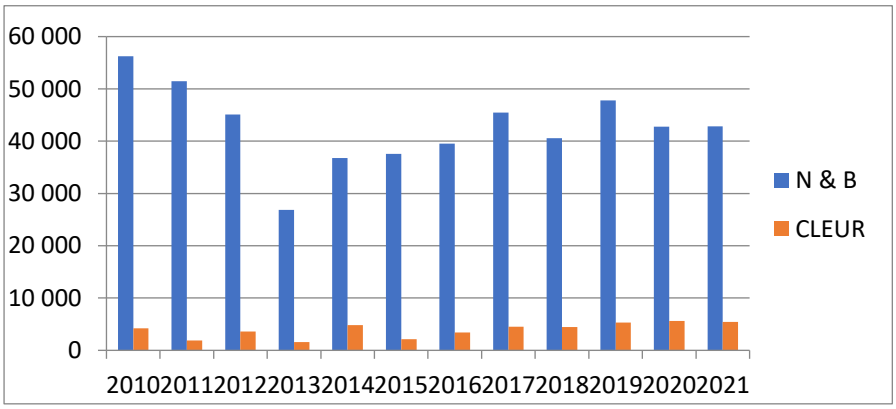

Tri des déchets :

Nos efforts pour limiter nos déchets et favoriser le recyclage, se traduisent par :

- Une augmentation du pourcentage de produits recyclés d'environ 3% (après une augmentation de 5% en 2019 et 2020)

PAPIERS	CARTONS	BOIS	METAUX	VERRE	PLASTIQUES	DIVERS
Prospectus, catalogues, journaux, magazines, sous-chemises, …	Tous les cartons pliés à plat	Tous les morceaux de bois, palettes	Tous les métaux ferreux : acier, aluminium, inox	Tous les contenants en verre	Tous les contenants en plastique et emballages plastiques	Toutes les cartouches d'encres, piles, néons usagés,

Enfin, nous avons à cœur de travailler avec nos clients pour réduire l'empreinte environnementale de notre activité en agissant sur **une conception éco-responsable de nos équipements.**
Dès la conception, nous prenons en compte les aspects suivants : cahier des charges, coûts de recyclage, consommation d'énergie, impact sur l'environnement et performances.
Nous recherchons le juste compromis entre exigences techniques et développement durable.

Nous avons procédé à la sensibilisation de nos équipes de travail afin qu'elles prennent en compte nos enjeux et les attentes de nos clients en termes de développement durable, et donnent ainsi une image positive et pérenne à nos équipements.

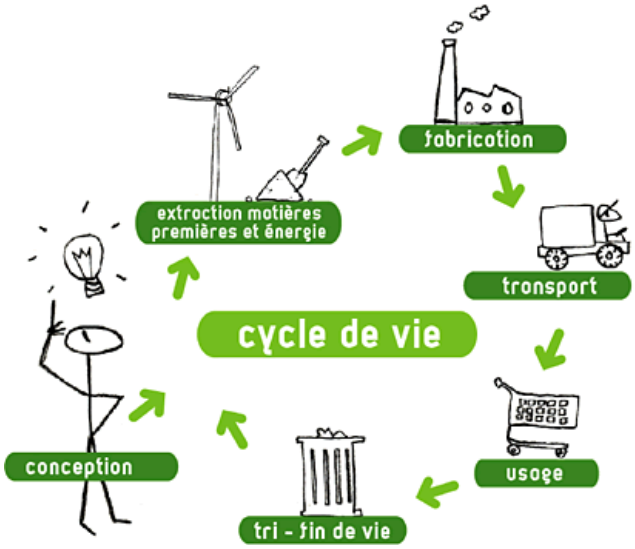

Lutte contre la corruption

- Principe n° 10 : **agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.**

En 2015, NCI INGENIERIE a formalisé son engagement à construire ses activités dans un contexte environnemental sain et intègre.

Cet engagement définit les principes et les valeurs que chaque collaborateur doit respecter afin de lutter contre la corruption.
Le message diffusé est ainsi double car il vise les collaborateurs et les tiers.

De plus, de par son organisation de travail et son logiciel de gestion d'affaire, NCI INGENIERIE intègre des validations et des contrôles tout au long du déroulement d'une affaire.

NCI INGENIERIE adopte un politique Tolérance Zéro vis-à-vis de la corruption.
En Janvier 2021, nous avons reformulé notre engagement au travers de notre **Code de Conduite Anticorruption.**
Depuis notre création, soit depuis 32 ans, aucun incident lié au non-respect des règles en matière de corruption n'a été relevé.

Nos engagements

CODE DE CONDUITE ANTICORRUPTION

Préambule :

Le groupe NCI tient à s'assurer que ses activités sont régies selon sa démarche éthique et en conformité avec les dispositions légales applicables.

Cette exigence s'applique à tous les salariés dans le cadre des fonctions qu'il exerce et particulièrement à toutes personnes amenées à effectuer des transactions commerciales avec des clients, des fournisseurs ou des prestataires.

Différents types de comportement, contraires à la probité, sont proscrits par la loi et sanctionnés tels :

- La corruption
- Le trafic d'influence
- La prise illégale d'intérêts
- Le favoritisme

Afin de rendre claire la position de NCI, ce Code de conduite anticorruption (appelé « code ») définit nos exigences.
Il s'applique à toutes les sociétés du groupe NCI.

Responsabilités :

NCI est une entreprise responsable qui interdit à ses collaborateurs tout acte de corruption, quelle qu'en soit la forme ou l'objectif.
Ceci est valable pour tout type de corruption active, passive, directe et indirecte nuisant à l'impartialité envers un fournisseur, un client ou un partenaire.
Chacun doit respecter ce comportement éthique dans sa prise de décision et son management.
Ce code, sans être exhaustif, a pour objectif de définir les principes et les valeurs à respecter et le comportement à adopter pour lutter contre toute forme de corruption.

Engagement :

- **Être personnellement engagé à respecter l'éthique des affaires**
  - Assurer une mise en concurrence ouverte, libre et loyale
  - Faire preuve d'impartialité et d'objectivité
  - Ne pas favoriser de façon déloyale sous quelque forme que ce soit un fournisseur plutôt qu'un autre
  - Respecter la confidentialité des informations de NCI et des tiers

- **Lutter contre la corruption**
  - Ne pas proposer ou promettre, des paiements en espèce, des services, des cadeaux des invitations, lors de transaction commerciale, en échange d'un avantage indu.

  - Ne pas demander ou accepter, des paiements en espèce, des services, des cadeaux des invitations, lors de transaction commerciale, en échange d'un avantage indu.

- **Cadeaux et invitations**

  Les cadeaux et invitations peuvent prendre diverses formes et doivent rester un simple signe de courtoisie et participer au bon déroulement de la relation avec une tierce partie
  - Une vigilance doit être portée sur le fait que les cadeaux et invitations de doivent emporter aucune contrepartie quelle qu'en soit la forme, explicite ou implicite.
    Ils ne doivent en aucun cas influencer ou altérer la capacité de jugement ou de décision des salariés de NCI

  - Tout cadeau ou invitation doit donc s'inscrire :
    - ✓ dans un cadre professionnel
    - ✓ être raisonnable, tant par leur fréquence que par leur montant
    - ✓ être accepté en toute transparence
    - ✓ et si possible être partagé en équipe

  - Il est interdit de donner ou recevoir des cadeaux en espèces

  - Seuls les cadeaux de faible valeur peuvent être offerts et acceptés (contre-valeur 50 €)

- **Alerter la Direction**
  - En cas de confrontation ou de doute sur une situation de corruption, un signalement doit être fait auprès de la direction de NCI

  - Les signaux suivants peuvent être des alertes :
    - ✓ Tout mode de paiement inhabituel
    - ✓ Tout manque de transparence dans les transactions
    - ✓ Toute proposition de recourir à des intermédiaires
    - ✓ Tout faux documents ou fausses factures
    - ✓ Proposer ou demander un cadeau dans une relation commerciale
    - ✓ Proposer des règlements en espèces pour obtenir une commande

- **Conséquences d'une pratique de corruption**
  - Les infractions sont à caractère pénal et peuvent entraîner de lourdes sanctions
  - En interne, la violation des règles anticorruption peut conduire au licenciement du salarié pour faute grave

Gouvernance et responsabilité :

Le Président du groupe NCI est responsable de la mise en œuvre de ce code de conduite anticorruption.